



Post-Production **Résidence d'artiste aux Maisons Daura (Lot)**

**Appel à candidatures destiné aux diplômés 2015 à 2019
des écoles supérieures d'art de Montpellier, Nîmes et Tarbes et de
l'institut supérieur des arts de Toulouse**

Post-Production est un programme proposé par les écoles supérieures d'art de Montpellier, Nîmes, Tarbes et l'institut supérieur des arts de Toulouse (isdaT), en collaboration avec des institutions artistiques, avec pour objectif d'accompagner de jeunes diplômés issus de ces établissements dans une nouvelle expérience de production et d'exposition au sein du réseau professionnel de l'art. Ce programme, lauréat de l'appel à projet 2016 du Ministère de la Culture et de la Communication portant sur le soutien à la professionnalisation et à la création d'activités, comprend plusieurs déclinaisons. L'une d'entre elles concerne l'accompagnement de jeunes diplômés dans le cadre du projet de résidences d'artistes aux Maisons Daura à Saint-Cirq Lapopie (Lot) gérées par la Maison des Arts Georges & Claude Pompidou (MAGCP), centre d'art et résidences. Cette initiative s'inscrit en lien avec le SODAVI, dans le champ de l'émergence d'une scène régionale.

Descriptif du dispositif

Il s'agit d'accueillir quatre jeunes artistes parmi les diplômés des écoles supérieures d'art de Montpellier, Nîmes, Tarbes et de l'isdaT, lors d'une résidence de recherche de 6 semaines aux Maisons Daura. Cette résidence comprend notamment une rencontre avec le public ainsi qu'une possible restitution en fin de résidence, à formaliser en fonction des projets réalisés.

Pour ce faire, chaque lauréat bénéficiera de l'accompagnement suivant :

- Une bourse de résidence de 900 € (700 € d'allocations et 200 € de droits d'auteur)
- La prise en charge des frais de production, si production il y a, à hauteur maximale de 900 €, sur présentation de factures originales
- La prise en charge d'un billet aller/retour entre le domicile du lauréat et la résidence, dans la limite d'un montant de 200 €
- L'hébergement en chambre individuelle
- La possibilité d'utiliser des ateliers à partager, selon les projets
- L'accompagnement par l'équipe de la MAGCP : direction artistique, régie, médiation, communication.

Conditions d'accès

Ce dispositif est ouvert aux diplômés DNSEP des années 2015 à 2019 des écoles supérieures d'art de Montpellier, Nîmes, Tarbes et de l'institut supérieur des Arts de Toulouse (beaux-arts et spectacle vivant). Le choix des lauréats sera effectué par un jury, composé d'un artiste ayant bénéficié de ce programme, de la DRAC et d'un membre de l'équipe et de la directrice de la MAGCP.

Calendrier

- Lancement de l'appel à candidatures : 30 septembre 2019
- Envoi des dossiers d'inscription : **au plus tard le 9 décembre 2019 à 12h**
- Choix du jury et réponse aux candidats : fin décembre 2019 / début janvier 2020
- Période de résidence : entre septembre et octobre 2020.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature seront transmis par voie numérique à l'adresse mail suivante : **contact@magcp.fr** en précisant nécessairement comme sujet ou objet : **candidatureMaisonsDaura_nomducandidat** .

Le format de l'envoi prendra la forme d'un fichier PDF compressé dont le poids n'excèdera pas 5 MO, de manière à pouvoir facilement transiter par messageries électroniques. Le fichier transmis comprendra deux parties, intitulées comme suit :

Présentation du candidat (2 pages + portfolio) :

- Un feuillet A4 présentant la démarche artistique du candidat
- Un portfolio donnant un aperçu des différents aspects de sa production plastique
- Un curriculum vitae détaillé, précisant notamment les modalités de diffusion des œuvres (expositions, catalogues, sites internet...)

Projet artistique (1 à 2 pages à rédiger spécifiquement pour le projet) :

- Une présentation écrite des axes de recherche artistique que le candidat souhaite développer lors de cette résidence. (maximum 2 feuillets)

Toute candidature incomplète ou hors-délais sera rejetée, sans recours possible.

Critères de choix

Les artistes seront choisis pour :

- La pertinence de leur démarche artistique.
- Leur capacité à se mettre en résonance avec le site : pas de thème imposé mais une prise en compte des lieux en termes d'environnement social, culturel, patrimonial, naturel...
- Leur volonté de développer une expérience sur et avec ce territoire et leur capacité à en interroger les frontières.

Contractualisation avec les lauréats

Les lauréats se verront proposer une convention précisant notamment les modalités de la résidence et les obligations qui en découlent.